



1. Le participe passé : c'est quoi ?

Jean-Joseph Julaud : "Il faut d'abord préciser ce qu'est le participe passé : c'est quand on conjugue le verbe au passé composé : dans « j'ai regardé » c'est « regardé ».

2. Le COD & le COI

Un complément d'objet direct (ou COD), c'est dans la phrase « j'ai regardé la télévision », la réponse à la question « j'ai regardé quoi ? » : la télévision.

En revanche, dans la phrase « j'ai pensé à faire ma déclaration de revenus » la réponse à la question « j'ai pensé à quoi ? ». Comme « à » est une préposition, « déclaration de revenus » n'est plus un complément d'objet direct, mais un complément d'objet indirect (COI).

La règle : avec le verbe avoir, le participe passé est invariable. Mais le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le COD, s'il est placé avant le verbe -mais pas avec un COI.

Pourquoi ? Parce que dans la phrase, c'est le COD qui est concerné par l'action. Dans « les boucles d'oreilles qu'il lui a offertes... » les boucles d'oreilles sont concernées par l'action d'offrir. Elles sont offertes. Si on omet d'accorder en disant : « les boucles d'oreilles, qu'il lui a offert », on a l'impression, que c'est celui dont il est question qui s'est offert un pendentif et ce serait un peu lourd !"

3. Le piège de la forme pronominale

Jean-Joseph Julaud : "Qu'est-ce qu'un verbe pronominal ? Dans pronominal, il y a pronom. Un verbe pronominal est toujours accompagné d'un pronom personnel complément qui représente la même personne que celle du sujet. Il en existe une cinquantaine qui ne se conjuguent qu'à la voix pronominale, comme s'absenter, s'ébrouer, s'insurger, s'obstiner, se récrier etc...

"Cela a des conséquences : si je dis : « les fêtes se sont succédé toute la semaine », « se sont » peut se remplacer par "avoir" : "les fêtes ont succédé". À quoi ont-elles succédé ? On retrouve la préposition « à », c'est donc un COI : on n'accordera pas le participe passé.

« Ils se sont rencontrés » répond à la question « ils ont rencontrés qui ? », « eux-mêmes » Il n'y a pas de préposition, donc on accorde : « rencontrés »

Ils se sont nui : on peut dire « ils ont nui à qui ? » donc c'est un COI, on n'accorde pas le participe passé.

Ils se sont réconciliés : « ils ont réconciliés qui ? » Eux-même : c'est un COD, donc on accorde.

C'est simple, non ?"



4. À quoi ça sert cet accord avec le participe passé ?

Muriel Gilbert : "Le participe passé sert à préciser ! Dans la phrase « J'ai acheté l'appartement de ma voisine que j'ai convoité pendant dix ans » : si on met « ée » à convoité : c'est la voisine qui a été convoitée ! Même chose pour la phrase « La mort de cet homme que j'ai tant désiré » !"

5. Infinitif + participe passé

Muriel Gilbert : « Dit-on « Claire s'est permise d'entrer dans le studio » ou « Claire s'est permis d'entrer ? » C'est la deuxième solution car le participe passé est suivi par un infinitif. Comme dans la phrase « elle s'est fait couper les cheveux », et non pas « elle s'est faite couper les cheveux ».

Devant un infinitif, le participe passé reste invariable."

6. Le participe passé des verbes impersonnels

Jean-Joseph Julaud : "Le participe passé des verbes impersonnels (ou de ceux qui sont employés impersonnellement) demeure invariable : « les grandes chaleurs qu'il y a eu cet été ont desséché la pelouse ».